

Demande de Devis (RFQ « Request For Quotation »)
Confection de T-Shirts, Banderoles, Casquettes et Fiches FAQ

Date : 31/03/2021
À : Toutes les imprimeries légalement installées en République de Guinée
De : Abdoul Salam DIALLO, Chargé des Achats et Logistique – HELEN KELLER INTL. GUINEE
Objet : Demande de Devis (RFQ) pour la Confection de T-Shirts, Banderoles et Casquette
No. D'Achat : PR-2021-03-016

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités d'appui à la lutte contre les maladies tropicales négligées en Guinée, HELEN KELLER INTL recherche un imprimeur expérimenté, qualifié avec une grande capacité de production et en un temps record, disposé à la confection et la production en masse de Tee-shirts, casquettes, banderoles et fiche de FAQ (Questions Fréquemment Posées) selon les fichiers en Annexe.

Si vous êtes intéressés par cet appel, vous trouverez ci-dessous quelques indications à suivre :

- Votre devis doit être envoyé sur papier à en-tête de votre entreprise et signé par la personne habilitée.
- Il est recommandé de lire les Termes et Conditions détaillés ci-dessous avant de préparer votre devis.
- Vous devez accuser réception de la présente demande en signant l'attestation de conflit d'intérêts du fournisseur ci-dessous pour indiquer votre intention d'envoyer un devis.
- Aucun appel téléphonique ne sera accepté et toute question concernant cet avis d'appel d'offre doit être soumis par écrit avant la date limite.
- Les questions et réponses qui sont considérées importantes pour cet appel d'offres peuvent être partagées par HELEN KELLER INTL avec tous les autres offrants.
- Pour être considéré, toutes les offres soumises doivent être accompagnées d'un échantillon imprimé (Bon A Tirer) de chaque matériel recherché (Tee-Shirts ordinaires, Polos ordinaires, Polos qualité supérieure, Casquettes, banderoles, et FAQ) tel que décrit dans la colonne « Spécifications » et « disposition des logos » et fichiers ci-dessus.
- Les échantillons soumis ne seront pas restitués au fournisseur, HELEN KELLER INTL se réserve le droit de les conserver pour ses besoins d'archivage.
- Tout fournisseur qui soumettra des échantillons qui ne correspondent pas aux spécifications ci-dessous sera automatiquement disqualifié
- Tout fournisseur désirant soumissionner à cet appel d'offre doit obtenir les logos en écrivant à gn.procurement@hki.org

Spécifications du Service :

N°	Désignation	Quantité	Spécifications	Disposition des logos
1	T-shirts ordinaires	11 500	T-shirt ordinaire 100% coton Sérigraphie de 4 logos alignés surplombés d'1 logo situé 15cm à gauche au recto et Slogan au verso Dimension L, XL, XXL	Voir Annexe 1 : Disposition des Logos sur T-Shirts Slogan : « Ensemble débarrassons la Guinée des Maladies Tropicales Négligées »
2	Polos Ordinaires	500	Polo ordinaire 100% Coton Sérigraphie de 4 logos alignés surplombés d'1 logo situé 15cm à gauche au recto et Slogan au verso Dimension L, XL, XXL	
3	Polos qualité supérieure	850	Polo lourd 100% coton, qualité 1/40, grand teint Sérigraphie de 4 logos alignés surplombés d'1 logo situé 15cm à gauche au recto et Slogan au verso Dimension L, XL, XXL	
4	Casquettes	12 850	Casquette ordinaire 100% coton avec visière recouverte de tissu en coton Sérigraphie de 5 logos (soit 2 sur chaque côté et un au-dessus de la visière)	Voir Annexe 2 : Disposition des Logos sur Casquettes
5	Banderole LF-OV/STH/SCH	190	Support Percalé blanc, Sérigraphie de 5 logos et d'un texte Dimension 3m X 0,8m	Voir Annexe 3 : Maquette de banderole
6	FAQ (Questions fréquemment posées sur les MTN)	600	Planches plastifiées avec message en recto verso Impression en quadrichromie, format A4	Voir Annexe 4 : Planche FAQ

Exigences de Validité du Devis

<p>Exigences d'admissibilité du Fournisseur</p>	<p>Cette demande de devis est ouverte aux entreprises commerciales et non-gouvernementales, capables de fournir et livrer les produits, et réputées pour conduire leurs affaires avec un souci d'intégrité et d'éthique.</p> <p>HELEN KELLER INTL acceptera des offres provenant de fournisseurs qui sont des USA, de la république de Guinée ou d'un autre pays en développement, tel que spécifié par USAID ADS 310 [https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1876/310maa.pdf]</p> <p>Remarque : HELEN KELLER INTL n'attribuera pas de contrat à une entreprise qui est exclue, suspendue ou proposée pour radiation, ou qui propose de faire affaire avec des entreprises qui sont exclues, suspendues ou proposées pour radiation, dans l'accomplissement de l'obligation de cette activité.</p>
<p>Mécanisme contractuel et termes de paiement :</p>	<p>HELEN KELLER INTL émettra un bon de commande avec le Fournisseur retenu.</p> <p>Le paiement se fera à 100% après réception du matériel et acceptation sur présentation de la facture finale.</p> <p>Le paiement est fait exclusivement au Fournisseur identifié dans le Bon de Commande et par virement bancaire exclusivement. Il ne sera pas fait à un tiers ou à un individu.</p>
<p>Instructions pour la livraison :</p>	<p>La livraison se fera au bureau de HELEN KELLER INTL à Dixinn Landréah situé entre le laboratoire Guinéo-Allemand et l'Ambassade du Japon.</p>
<p>Devis doit inclure les indications suivantes :</p>	<p>Détails du devis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le devis doit inclure le No. D'Achat ci-dessus : PR-2021-03-016 • Description détaillée du matériel • Information sur le coût, la méthode et la date de livraison. • Informations détaillées sur les assurances et / ou les garanties offertes par le fournisseur si nécessaire • Prix en GNF excluant les taxes, les droits d'accise et les autres taxes et droits de douane ; Toutes taxes légalement requises ou droits de douane ou coûts de transport, doivent être présentés séparément. • Documents requis du fournisseur : • Une copie de la licence d'exploitation commerciale en cours de validité. • Le certificat d'immatriculation fiscale (enregistrement de la TVA), le numéro d'immatriculation fiscale, le numéro RCCM, le quitus fiscal à jour. • Certificat de Non-Faillite • Informations sur les réalisations passées, y compris au moins 3 références professionnelles avec leurs coordonnées qui peuvent attester la qualification du fournisseur. HELEN KELLER INTL se réserve le droit de contacter directement les personnes référencées.
<p>Critères d'évaluation :</p>	<p>Les devis seront évalués en fonction du :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect des spécifications du matériel recherché. • Appréciation des échantillons transmis par le fournisseur à cet effet • Les offres financières et échantillons doivent être soumis au même moment • Les fournisseurs qui présentent des échantillons qui ne correspondent pas aux spécifications de leur devis seront disqualifiés. • Délai de livraison 20 jours après réception du bon de commande. • HELEN KELLER INTL va sélectionner l'offre comportant le Prix le plus bas qui respecte les spécifications.

Soumission des Devis

<p>Date limite de soumission :</p>	<p>Le devis doit être envoyé au plus tard, le 23 Avril 2021 à 16h.</p>
<p>Modalités de soumission :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La proposition de prix et les copies de tous les documents exigés doivent être dans une enveloppe, adressées à M. Le Directeur Pays de HELEN KELLER INTL Guinée, et déposées au bureau de HELEN KELLER INTL situé au quartier Dixinn, Landréah entre le laboratoire Guinéo-Allemand et l'Ambassade du Japon. • Toute offre parvenue après l'expiration du délai ci-dessus ne sera recevable quel que soit le motif évoqué pour justifier le retard.
<p>Durée de validation :</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Toutes les offres soumises doivent être valides pendant 60 jours à compter de la date limite de soumission indiquée ci-dessus. La validité concerne les coûts, les termes et les conditions et toutes les autres informations contenues dans l'offre financière. 2. Si votre entreprise est sélectionnée, toutes les informations contenues dans la demande de l'offre financière et dans le processus de négociation sont les éléments contractuels et peuvent être acceptées par HELEN KELLER INTL sans autre négociation additionnelle.

Achats pour HKI

Demande de Devis (RFQ)

Termes et Conditions

3. Cette demande de prix n'est pas une déclaration d'attribution de HELEN KELLER INTL, et n'engage pas HELEN KELLER INTL à payer les dépenses encourues pendant la préparation et la soumission d'une offre.
4. Les pièces jointes à cette demande de prix sont considérées comme faisant partie intégrante de toutes les exigences.
5. HELEN KELLER INTL peut communiquer avec les Soumissionnaires pour confirmer les coordonnées de la personne habilitée, l'adresse du soumissionnaire, le montant de l'offre et pour confirmer que l'offre a bien été soumise pour cette demande de prix.
6. Fausses déclarations dans l'offre : Les Soumissionnaires doivent fournir des informations complètes et exactes conformément à cette demande de prix et aux pièces jointes.
7. Divulgaration d'un conflit d'intérêt : Les Soumissionnaires doivent divulguer toute relation passée, présente ou future avec les parties impliquées dans la diffusion, l'examen ou la gestion de cette demande de prix et l'attribution de l'offre. Le défaut de présentation complète et transparente de cette déclaration peut amener HELEN KELLER INTL à réévaluer la sélection d'un Soumissionnaire potentiel.
8. Droit de choisir ou de rejeter : HELEN KELLER INTL se réserve le droit de choisir et de négocier avec les entreprises identifiées, à sa seule discrétion, comme étant qualifiées pour soumettre des devis compétitifs et peut mettre fin aux négociations sans encourir de responsabilité. HELEN KELLER INTL se réserve également le droit de rejeter tout ou partie des devis reçus sans explication.
9. Droits réservés : Les réponses à la demande de prix deviennent la propriété de HELEN KELLER INTL. HELEN KELLER INTL se réserve le droit, à sa seule discrétion :
 - De disqualifier une offre si le Soumissionnaire ne respecte pas les instructions détaillées dans la demande de prix ;
 - D'exonérer tous les écarts du Soumissionnaire par rapport aux exigences de cette demande de prix qui, de l'avis de HELEN KELLER INTL, sont considérés ne pas être des défauts de matériel qui nécessiteraient un rejet ou une disqualification ; ou si une telle exonération favorise une concurrence accrue ;
 - De prolonger le délai de soumission pour toutes les offres à la demande de prix ;
 - De terminer ou modifier le processus de demande de prix à tout moment et réémettre la demande de prix ;
 - De décerner une attribution immédiatement après l'évaluation initiale des offres sans discussion ;
 - D'attribuer une offre pour des biens ou des activités partiels et / ou de décerner plusieurs attributions

Attestation de Conflit d'Intérêts du Fournisseur et Confirmation d'Intention de Soumission

Le Code de Conduite et de Déontologie de HELEN KELLER INTL exige une divulgation complète et transparente des activités d'approvisionnement. Les employés de HELEN KELLER éviter tout conflit d'intérêts ou apparence de conflit d'intérêts ; ils doivent divulguer pleinement leurs actions ou leurs relations avec les fournisseurs, entrepreneurs ou consultants potentiels, et ne doivent pas solliciter, demander, accepter ou convenir d'accepter un avantage de la part d'un fournisseur ou d'un fournisseur potentiel. Le Fournisseur accepte soit : 1) de divulguer des possibilités de conflit d'intérêts ; soit 2) de certifier, au mieux de ses connaissances et en toute bonne foi, qu'aucun employé de HELEN KELLER INTL, ni aucune personne associée à un employé de HELEN KELLER INTL, n'est un agent, directeur, administrateur, consultant ou n'a des intérêts financiers directs ou indirects, dans son organisation, ou a reçu ou recevra un avantage financier, directement ou indirectement, grâce à l'attribution d'un contrat par le biais de cette demande de prix. Aux fins de la présente attestation, les personnes « associées » peuvent être notamment : un conjoint, un partenaire domestique, un enfant, un parent, un frère ou une sœur, un beau-frère, un neveu, une nièce, un membre de la famille élargie. Une fausse déclaration matérielle faite en rapport avec cette attestation et / ou le défaut de faire preuve de la vigilance appropriée quand il vérifie les informations qui font l'objet de cette attestation pourrait rendre l'offre du Fournisseur irrecevable aux fins de cette attribution. Le Fournisseur est encouragé à divulguer tout lien avec un employé de HELEN KELLER INTL susceptible de créer une apparence de conflit d'intérêts, que cette relation réponde ou non aux définitions énumérées ci-dessus.

En signant ci-dessous, le Fournisseur confirme qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts connu ou qu'il a divulgué par écrit les possibilités de conflits d'intérêts (veuillez joindre l'attestation de divulgation séparément) ; le Fournisseur accuse réception de cette demande de prix, confirmant ainsi son intention de soumettre une offre conformément aux exigences de la demande de prix.

Le Fournisseur :

Nom (caractères d'imprimerie) :	
Fonction :	
Signature :	
Date :	

Annexe 1 : Disposition des Logos sur T-Shirts



Annexe 1 : Disposition des Logos sur T-Shirts 2



Annexe 2 : Disposition des Logos sur Casquettes



Annexe 3 : Maquette de Banderole

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité



MINISTERE DE LA SANTE
Programme National de Lutte
contre les Maladies Tropicales Négligées

Cérémonie de lancement officiel des campagnes de traitement de masse gratuit contre la Filariose Lymphatique, l'Onchocercose, les Vers Intestinaux, et la Bilharziose

« Ensemble luttons pour débarrasser la Guinée des Maladies Tropicales Négligées »



USAID
DU PEUPLE AMERICAIN

Act to End
NTDs
W E S T

fhi360
THE SCIENCE OF IMPROVING LIVES



Sightsavers

OCRS
CATHOLIC RELIEF SERVICES



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

Act to End
NTDs
W E S T

fhi360
THE SCIENCE OF IMPROVING LIVES



Foire aux questions sur les MTN et la distribution de masse en Guinée

❖ Questions sur les distributeurs communautaires

1- Pour qui travaillez-vous et qu'est-ce que vous gagnez en distribuant les médicaments ?

Réponse : Nous travaillons pour le ministère de la santé. En distribuant les médicaments nous contribuons à améliorer l'état de santé de la population en éliminant les maladies tropicales négligées en Guinée.

2- Est-ce que vous et votre famille prenez ces médicaments ?

Réponse : - Bien sûr ! ma famille et moi-même prenons ces médicaments chaque année pour ne pas constituer des sources de transmission de ces maladies dans notre communauté.

❖ Sur les manifestations cliniques

1- Quelles sont les maladies tropicales négligées à chimiothérapie préventive (MTN /CTP) pour lesquelles les médicaments sont distribués en Guinée ?

Réponse : – La Filariose Lymphatique, l'Onchocercose, la Schistosomiase, le Trachome et les Géohelminthiases.

2- Quelles sont les manifestations cliniques de ces maladies ?

Réponse : Les personnes affectées ne se rendent compte généralement qu'à la phase de complication. Ainsi, elles peuvent avoir un gonflement irréversible des membres appelés « éléphantiasis », des pieds, des bras, des seins ou des organes génitaux. Ces maladies entraînent aussi la perte de la vue ou cécité, le ballonnement du ventre, une baisse de la performance intellectuelle et un retard de développement normal chez les enfants.

❖ Sur les médicaments

1- Quels sont les médicaments distribués dans le cadre de la lutte contre ces maladies ?

Réponse : – L'Ivermectine 3mg, l'Albendazole 400mg, le Praziquantel 600mg, l'Azithromycine 250mg et la Tétracycline ophtalmique 1% sont les médicaments distribués gratuitement en Guinée pour lutter contre ces maladies.

2- Qui donne les médicaments utilisés dans la lutte contre ces maladies ?

Réponse : Tous les médicaments utilisés contre ces maladies en Guinée sont donnés par des sociétés pharmaceutiques autorisés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

3- Ces médicaments présentent-ils des effets secondaires ?

Réponse : Oui, comme tout autre médicament, ces médicaments présentent des effets secondaires mais ils sont mineurs et passagers. Ils surviennent le plus généralement quand on n'a pas mangé avant la prise des médicaments. C'est pourquoi, il est conseillé de manger avant de prendre les médicaments.

4- **Je ne présente pas de symptômes de la maladie. Pourquoi je dois prendre les médicaments ?**

Réponse : – Tous les membres de notre communauté doivent prendre les médicaments Parce que ces maladies sont dans notre district et tout le monde peut les attraper. Ces médicaments sont efficaces et de bonne qualité.

5- **Dois-je prendre les médicaments chaque année ?**

Réponse : – Oui, chaque année, il faut prendre ces médicaments pour éviter de tomber malade.

6- **Est-ce que les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les personnes malades peuvent-ils prendre ces médicaments ?**

Réponse : –Non, les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les personnes malades ne doivent pas prendre ces médicaments. Sauf l’Azithromycine sirop et la tétracycline qui sont bien recommandés pour les enfants

7- **Je veux bien prendre les médicaments mais vous refusez de me les donner pour aller prendre à la maison.**

Réponse : –. **La prise doit être supervisée (devant le distributeur).**

❖ **Sur les effets secondaires**

1- **Pourquoi certaines personnes ont des effets secondaires après avoir pris les médicaments ?**

Réponse : – Les effets secondaires prouvent que les médicaments ont tué les vers. Ce sont des effets souvent mineurs qui vont disparaître d’eux-mêmes. Si vous avez des effets secondaires après la prise des médicaments, rendez-vous au centre de santé le plus proche où l’on vous donnera des comprimés gratuitement pour vous guérir très rapidement.

❖ **Ces maladies et modes de transmission**

1- **Peut-on attraper la Filariose lymphatique en contact avec une personne malade ?**

Réponse : – NON ! On n’attrape la filariose lymphatique après avoir été piqué par un moustique. Les moustiques aiment vivre dans les marres particulièrement dans l’eau sale.

2- **Peut-on attraper l’onchocercose à travers la pique d’un moustique ?**

Réponse : Non ! L’onchocercose se transmet par la piqûre d’une mouche noire appelée simulie.

3- **Comment peut-on attraper la schistosomiase ?**

Réponse : On n’attrape la schistosomiase en se baignant dans les marigots, les fleuves ou dans les cours d’eau où vivent les mollusques qui contiennent les vers appelés bilharzies.

4- **Peut-on attraper les Géohelminthiases en marchant les pieds nus ?**

Réponse : Oui, les Géohelminthiases sont des vers qui vivent dans l’intestin de l’homme. Ils comprennent l’ascaris, l’ankylostome et le trichocéphale. Ils sont transmis à l’homme en marchant les pieds nus et en mangeant des aliments souillés.

❖ **MTN et Prévention**

1- **Comment pouvons-nous éviter ces maladies ?**

Réponse : Pour éviter ces maladies, il faut prendre les médicaments qui sont distribués pendant les traitements de masse contre ces maladies, dormir sous moustiquaires, porter des chaussures, éviter de se baigner dans les marigots, rendre notre milieu de vie propre, utiliser les latrines, nettoyer le visage avec de l’eau propre, consommer de l’eau potable.